



## ACANTO PRIMA®

Version 0.0 (remplace: Version 3.0)  
Date de révision 31.08.2017

Réf. 130000029461

Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : ACANTO PRIMA®

Synonymes : B12335756  
DPX-PZX73 38WG

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fongicide

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DuPont Solutions (France) S.A.S.  
22, rue Brunel.  
75017 Paris  
France

Téléphone : +33 (0) 1 56 60 47 00

Téléfax : +33 (0) 1 56 60 47 01

Adresse e-mail : sds-support@che.dupont.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+(33)-975181407 (CHEMTREC)

Téléphone en cas d'urgence ORFILA: +33 (0) 145 42 59 59 (centre anti-poison)

Les centres antipoisons sont susceptibles de posséder les informations requises pour les produits conformément au règlement (CE) no 1272/2008 et à la législation nationale.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

## ACANTO PRIMA®

Version 0.0 (remplace: Version 3.0)  
Date de révision 31.08.2017

Réf. 130000029461



Attention

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Étiquetage exceptionnel pour substances et mélanges spéciaux

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement., EUH208: Peut produire une réaction allergique.,

P391  
P501

Recueillir le produit répandu.  
Éliminer le produit phytosanitaire non utilisé (PPNU) et les emballages vides via un service de collecte spécifique, par exemple par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ([www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr)), conformément aux législations locales, régionales et nationales.

SP 1

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).

### 2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Numéro d'enregistrement   | Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008 (CLP)     | Concentration (% m/m) |
|---|---|-----------------------|
| <b>Cyprodinil (No.-CAS121552-61-2)<br/>(Facteur M : 10[Aigu] 10[Chronique])</b> |   |                       |
|   | Acute Tox. 4; H332<br>Skin Sens. 1; H317<br>Aquatic Acute 1; H400 | 30 %                  |



## ACANTO PRIMA®

Version 0.0 (remplace: Version 3.0)  
Date de révision 31.08.2017

Réf. 130000029461

|  |                         |  |
|--|-------------------------|--|
|  | Aquatic Chronic 1; H410 |  |
|--|-------------------------|--|

### Picoxystrobin (No.-CAS117428-22-5) (Facteur M : 100[Aigu] 10[Chronique])

|  |  |     |
|--|--|-----|
|  | Acute Tox. 4; H332<br>Eye Irrit. 2; H319<br>Aquatic Acute 1; H400<br>Aquatic Chronic 1; H410 | 8 % |
|--|--|-----|

### Sodium C12-14-Alkylethersulfate (No.-CAS68891-38-3) (No.-CE500-234-8)

|  |   |                   |
|--|---|-------------------|
|  | Eye Irrit. 2; H319<br>Skin Irrit. 2; H315 | $\geq 1 - < 5 \%$ |
|--|---|-------------------|

### Dodécylbenzene-sulfonate de sodium (No.-CAS25155-30-0) (No.-CE246-680-4)

|  |  |                   |
|--|--|-------------------|
|  | Acute Tox. 4; H302<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Dam. 1; H318<br>Aquatic Chronic 3; H412 | $\geq 1 - < 5 \%$ |
|--|--|-------------------|

Les produits mentionnés ci-dessus sont en conformité avec les obligations d'enregistrement du règlement REACH; le(s) numéro(s) d'enregistrement peut(vent) ne pas être fourni(s) car la (les) substance(s) est (sont) exempté(es), n'est (n'ont) pas encore été enregistré(es) ou a (ont) été homologué(es) dans le cadre d'un autre processus réglementaire (biocides, produits phytosanitaires), etc.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.
- Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Contact avec les yeux : Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Ingestion : Appeler un médecin. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Si la victime est consciente: Se rincer la bouche à l'eau.



## ACANTO PRIMA®

Version 0.0 (remplace: Version 3.0)  
Date de révision 31.08.2017

Réf. 130000029461

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun cas d'intoxication chez l'homme n'est connu et la symptomatologie de l'intoxication expérimentale n'est pas connue.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Mousse, Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

: (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Contrôler l'accès à la zone. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.



## ACANTO PRIMA®

Version 0.0 (remplace: Version 3.0)  
Date de révision 31.08.2017

Réf. 130000029461

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Si la zone de déversement est poreuse, la matière contaminée doit être récoltée pour être ensuite traitée ou éliminée. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Méthodes de nettoyage - déversement mineur Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.  
Méthodes de nettoyage - déversement important Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Éviter la formation de poussière. Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brosse-humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13).

Autres informations : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Voir section 13 pour des instructions sur l'élimination.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : A n'utiliser que conformément à nos recommandations. N'utiliser que du matériel propre. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Porter un équipement de protection individuel. Équipement de protection individuel, voir section 8. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi. Utiliser le plus tôt possible la solution de travail préparée - Ne pas stocker. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter la formation de poussière dans les endroits clos. Pendant la manipulation du produit, les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités



## ACANTO PRIMA®

Version 0.0 (remplace: Version 3.0)  
Date de révision 31.08.2017

Réf. 130000029461

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Autres données : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits phytopharmaceutiques visés par le Règlement (CE) no 1107/2009 .

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Si la sous-section est vide, aucune valeur n'est applicable.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains : Matériel: Caoutchouc nitrile  
Épaisseur du gant: 0,3 mm  
Longueur des gants: Manchettes de 35 cm de long ou davantage.  
Indice de protection: Classe 6  
Temps d'utilisation: 8 h  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Les manchettes de moins que 35 cm de long doivent être portées sous les manches de la combinaison. Les manchettes de 35 cm de long ou davantage doivent être portées sur les manches de la combinaison. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau et du corps : Activités de fabrication et de transformation: Vêtement complet Type 5 (EN 13982-2)



## ACANTO PRIMA®

Version 0.0 (remplace: Version 3.0)  
Date de révision 31.08.2017

Réf. 130000029461

Les Personnes affectées aux Mélanges et aux Chargements doivent porter:  
Vêtement complet Type 5 + 6 (EN ISO 13982-2 / EN 13034) Tablier en  
caoutchouc Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345).

Application par pulvérisation - extérieur: Tracteur / pulvérisateur avec hotte  
d'aspiration: Pas de protection individuelle pour le corps normalement requise.

Tracteur / Pulvérisateur sans cabine: Vêtement complet Type 4 (EN 14605)  
Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345).

Pulvérisateur à dos: Vêtement complet Type 4 (EN 14605) Bottes en  
caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345).

Équipement de protection individuel requis pour une entrée anticipée: Vêtement  
complet Type 6 (EN 13034) Gants Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 /  
EN ISO 20345).

Pour optimiser l'ergonomie il peut être recommandé de porter des sous-  
vêtements en coton lors de l'utilisation de certains tissus. Prendre conseil  
auprès du fournisseur. Les matériaux résistants à la fois à la vapeur d'eau et à  
l'air maximisent le confort lors du port du vêtement. Ces mêmes matériaux  
doivent être assez résistants afin de garantir l'intégrité ainsi que le niveau de  
protection lors de l'utilisation. La résistance du tissu à la perméation doit être  
vérifiée indépendamment du "type" de protection recommandée, ce afin  
d'assurer un niveau approprié de performance du matériel en adéquation avec  
l'agent et le type d'exposition.

- Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse utilisée sur le lieu de travail. Inspecter tous les vêtements de protection contre les agents chimiques avant leur utilisation. En cas de dommage chimique ou physique, ou en cas d'une contamination, les vêtements et les gants doivent être remplacés. Seuls les travailleurs protégés peuvent se trouver dans la zone pendant l'application.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Protection respiratoire : Activités de fabrication et de transformation: Demi-masque avec filtre à particules FFP1 (Norme Européenne 149).
- Les Personnes affectées aux Mélanges et aux Chargements doivent porter:  
Demi-masque avec filtre à particules FFP1 (Norme Européenne 149).





## ACANTO PRIMA®

Version 0.0 (remplace: Version 3.0)  
Date de révision 31.08.2017

Réf. 130000029461

Application par pulvérisation - extérieur: Tracteur / pulvérisateur avec hotte d'aspiration: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Tracteur / Pulvérisateur sans cabine: Demi-masque avec filtre à particules FFP1 (Norme Européenne 149).

Pulvérisateur à dos: Demi-masque avec filtre à particules P1 (Norme Européenne 143).

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| Forme   | : granulés                        |
| Couleur   | : beige                           |
| Odeur   | : non significatif(ve)            |
| Seuil olfactif  | : non déterminé                   |
| pH  | : 9,8 à 10 g/l ( 25 °C)           |
| Point d'éclair  | : Non applicable                  |
| Inflammabilité (solide, gaz)  | : N'entretient pas la combustion. |
| Décomposition thermique   | : Non disponible pour ce mélange. |
| Température d'auto-inflammabilité                                       | : n'est pas auto-inflammable      |
| Propriétés comburantes  | : Le produit n'est pas oxydant.   |
| Propriétés explosives   | : Non explosif                    |
| Limite d'explosivité, inférieure/<br>Limite d'inflammabilité inférieure | : Non disponible pour ce mélange. |
| Limite d'explosivité, supérieure/<br>Limite d'inflammabilité supérieure | : Non disponible pour ce mélange. |
| Pression de vapeur  | : Non disponible pour ce mélange. |
| Densité   | : Non disponible pour ce mélange. |
| Densité relative  | : Non disponible pour ce mélange. |



## ACANTO PRIMA®

Version 0.0 (remplace: Version 3.0)  
Date de révision 31.08.2017

Réf. 130000029461

|   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| Masse volumique apparente                 | : 506 kg/m <sup>3</sup>           |
| Hydrosolubilité                           | : miscible                        |
| Coefficient de partage: n-<br>octanol/eau | : Non applicable                  |
| Viscosité, dynamique                      | : donnée non disponible           |
| Densité de vapeur relative                | : Non disponible pour ce mélange. |
| Taux d'évaporation                        | : Non disponible pour ce mélange. |

### 9.2. Autres informations

Informations phys.-  
chim./autres informations : Aucune autre donnée ne doit figurer en particulier.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité** : Pas de dangers particuliers à signaler.
- 10.2. Stabilité chimique** : Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses** : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Une polymérisation ne va pas se produire. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
- 10.4. Conditions à éviter** : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Dans des conditions sévères d'empoussièrage, cette matière peut former des mélanges explosifs à l'air.
- 10.5. Matières incompatibles** : Pas de matières à signaler spécialement.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux** : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
La combustion produit des fumées délétères et toxiques.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 / Rat : > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par inhalation



## ACANTO PRIMA®

Version 0.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 31.08.2017

Réf. 130000029461

- Cyprodinil

CL50 / 4 h Rat : > 1,2 mg/l

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

- Picoxystrobin

CL50 / 4 h Rat : 0,11 mg/l

Matériel broyé à une taille de particules de 3,4 - 4,1 µm DAMM. La taille des particules (DAMM) du produit technique de la picoxystrobin non broyé est de l'ordre de 228 µm, avec moins de 3,3% de matière <4 µm, indiquant que la picoxystrobin non broyée n'est pas respi technique broyé ne sont pas pertinents pour la picoxystrobin dans la chaîne de production.

### Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50 / Rat : > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

### Irritation de la peau

Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Méthode: OCDE ligne directrice 404

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

### Irritation des yeux

Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 405

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

### Sensibilisation

Cochon d'Inde Test de Maximalisation

Résultat: Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode: OCDE ligne directrice 406

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

### Toxicité à dose répétée

- Picoxystrobin

Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.

Oral - nourriture Souris

Durée d'exposition: 28 jr

On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.

Dermale Rat

Durée d'exposition: 28 jr

## ACANTO PRIMA®

Version 0.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 31.08.2017

Réf. 130000029461

On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.

Oral(e) Souris

Durée d'exposition: 90 jr

Gain de poids du corps réduit, augmentation du poids du foie

Oral - nourriture Rat

Durée d'exposition: 90 jr

Gain de poids du corps réduit, augmentation du poids du foie, Pas d'effet neurotoxique

Oral(e) Chien

Durée d'exposition: 1 a

Gain de poids du corps réduit

Oral(e) Souris

Durée d'exposition: 18 Mois

Gain de poids du corps réduit, augmentation du poids du foie, Effets gastrointestinaux

- Dodécylbenzene-sulfonate de sodium

Ingestion Rat

NOAEL: > 220 mg/kg

On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.

### Evaluation des propriétés mutagènes

- Cyprodinil

Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.

- Picoxystrobin

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

- Dodécylbenzene-sulfonate de sodium

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène. Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

### Evaluation de la cancérogénicité

- Cyprodinil

N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.

- Picoxystrobin

N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme. L'ensemble des preuves indique que la substance n'est pas cancérogène.

- Dodécylbenzene-sulfonate de sodium

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

### Evaluation des propriétés toxiques pour la reproduction

- Cyprodinil

## ACANTO PRIMA®

Version 0.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 31.08.2017

Réf. 130000029461

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

- Picoxystrobin  
Pas toxique pour la reproduction

### Evaluation des propriétés tératogènes

- Picoxystrobin  
Les tests sur les animaux n'ont montré aucune toxicité pour le développement.
- Dodécylbenzene-sulfonate de sodium  
Les tests sur les animaux n'ont montré aucune toxicité pour le développement.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Danger par aspiration

Le mélange n'a pas de propriétés associées avec le risque d'aspiration.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité pour les poissons

Essai en statique / CL50 / 96 h / Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 0,54 mg/l  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Toxicité des plantes aquatiques

CE50r / 72 h / Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes): 2,2 mg/l  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Toxicité pour les invertébrés aquatiques

Essai en statique / CE50 / 48 h / Daphnia magna (Grande daphnie): 0,076 mg/l  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Toxicité pour les organismes vivant dans le sol

CL50 / 14 jr / Eisenia fetida (vers de terre): 75,5 mg/kg

## ACANTO PRIMA®

Version 0.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 31.08.2017

Réf. 130000029461

Méthode: OCDE ligne directrice 207

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

### Toxicité envers d'autres organismes

DL50 / 48 h / Apis mellifera (abeilles): > 1.108 mg/b

Méthode: OCDE ligne directrice 213

Oral(e) Source d'Information: Rapport d'une étude interne. (Information concernant le produit lui-même)

DL50 / 72 h / Apis mellifera (abeilles): > 1.497 mg/b

Méthode: OCDE ligne directrice 214

Contact (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

### Toxicité chronique pour les poissons

- Picoxystrobin

NOEC / 33 jr / Cyprinodon variegatus (Cyprinodon): 0,021 mg/l

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

- Dodécylbenzene-sulfonate de sodium

NOEC / 28 jr / Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): 0,87 mg/l

### Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

- Picoxystrobin

NOEC / 21 jr / Daphnia magna (Grande daphnie ): 0,008 mg/l

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

- Dodécylbenzene-sulfonate de sodium

NOEC / 21 jr / Daphnia magna (Grande daphnie ): 1,4 mg/l

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Biodégradabilité

Difficilement biodégradable. Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Mobilité dans le sol

Légèrement mobile dans les sols



## ACANTO PRIMA®

Version 0.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 31.08.2017

Réf. 130000029461

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Évaluation PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
/ Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

### 12.6. Autres effets néfastes

#### Information écologique supplémentaire

Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement.

Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales. Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### ADR

- 14.1. Numéro ONU: 3077  
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Cyprodinil, Picoxystrobin)  
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9  
14.4. Groupe d'emballage: III  
14.5. Dangers pour l'environnement: Pour d'autres informations voir Section 12.  
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:  
Code de restriction en tunnels: (-)

### IATA\_C

- 14.1. Numéro ONU: 3077  
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Cyprodinil, Picoxystrobin)  
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9  
14.4. Groupe d'emballage: III  
14.5. Dangers pour l'environnement : Pour d'autres informations voir Section 12.  
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:  
Recommandations et conseils internes de DuPont pour le transport: ICAO / IATA avion cargo uniquement



## ACANTO PRIMA®

Version 0.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 31.08.2017

Réf. 130000029461

### IMDG

- 14.1. Numéro ONU: 3077
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Cyprodinil, Picoxystrobin)
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
- 14.4. Groupe d'emballage: III
- 14.5. Dangers pour l'environnement : Polluant marin
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:  
Pas de précautions spéciales requises.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC  
Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement: Rubrique 4510.  
Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008. Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail. Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Observer la directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Observer la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif. Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail. Ce produit est en totale conformité avec la réglementation REACH 1907/2006/CE.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation de la Sécurité Chimique n'est pas exigée pour ce/ces produits  
Le mélange est homologué comme produit phytosanitaire selon le Règlement (CE) No.1107/2009.  
Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet des Phrases-H en section 3.

|      |  |
|------|--|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.  |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.   |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.   |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| H332 | Nocif par inhalation.  |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                     |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long |





## ACANTO PRIMA®

Version 0.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 31.08.2017

Réf. 130000029461

|                     |  |
|---------------------|--|
| H412                | terme.<br>Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Autres informations | utilisation professionnelle  |

### Abréviations et acronymes

|          |   |
|----------|---|
| ADR      | Accord européen sur le transport international des marchandises dangereuses par route                     |
| ATE      | Estimation de la toxicité aiguë   |
| No.-CAS  | Numéro de registre du Chemical Abstracts Service  |
| CLP      | Classification, étiquetage et conditionnement   |
| CE50b    | Concentration où une réduction de 50 % de la biomasse est observée  |
| CE50     | Concentration efficace moyenne  |
| EN       | Norme européenne  |
| EPA      | Agence de protection de l'environnement   |
| CE50r    | Concentration où une inhibition de 50 % du taux de croissance est observée                                |
| EyC50    | Concentration où une inhibition de 50 % du rendement est observée   |
| IATA_C   | Association internationale du transport aérien (fret)   |
| Code IBC | International Bulk Chemical (Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques) |
| ICAO     | Organisation internationale de l'aviation civile  |
| ISO      | Organisation internationale de normalisation  |
| IMDG     | Code maritime international des marchandises dangereuses  |
| CL50     | Concentration létale médiane  |
| DL50     | Dose létale médiane   |
| LOEC     | Concentration minimale avec effet observé   |
| LOEL     | LOEL (Dose minimale avec effet observé)   |
| MARPOL   | Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires                              |
| n.o.s.   | Non spécifié ailleurs   |
| NOAEC    | Concentration sans effet nocif observé  |
| NOAEL    | Dose sans effet toxique observé   |
| NOEC     | Concentration sans effet observé  |
| NOEL     | Niveau sans effet observé   |
| OECD     | Organisation de Coopération et de Développement Économiques   |
| OPPTS    | Bureau de la prévention, des pesticides et des substances toxiques  |
| PBT      | Persistant, bioaccumulable et toxique   |
| STEL     | Valeur limite à court terme   |
| TWA      | Valeur pondérée en fonction du temps (TWA):   |
| vPvB     | très persistant est très bioaccumulable   |

### Information supplémentaire

Consulter les informations de sécurité de DuPont avant utilisation., Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

® Marque déposée de E.I. du Pont de Nemours and Company



## ACANTO PRIMA®

Version 0.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 31.08.2017

Réf. 130000029461

**Note:** La classification des substances répertoriées dans l'Annexe VI du règlement CLP provient de l'évaluation sur la base des meilleures connaissances et informations disponibles au moment de sa publication ou de ses amendements ultérieurs. Les informations concernant les composants fournies dans les sections 11 et 12 de cette fiche de données de sécurité peuvent parfois ne pas correspondre à une classification juridiquement contraignante sur la base des progrès techniques et de la disponibilité des nouvelles informations.

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. L'information ci-dessus ne se rapporte qu'à la(aux) matière(s) spécifiquement désignée(s) ici et peut ne pas être valable pour cette(ces) matière(s) utilisée(s) mélangée(s) à toutes autres matières ou utilisée(s) dans tout processus ou si la matière est modifiée ou transformée, à moins que le texte ne le spécifie.